

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ

## DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze, le quinze juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS**: Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**: MM. Jean-Pierre DUBREUIL, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE.

## **OBJET: OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE**

Par délibération du 23 juin 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 30 juin, le conseil, unanime, a décidé d'accorder des indemnités aux étudiants effectuant un stage au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez, indemnités limitées à 750 € par mois.

Les intéressés doivent remplir les deux conditions suivantes :

- être détenteurs d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 2,
- accomplir un stage d'une durée minimale de deux mois.

Ces indemnités, qui ne peuvent constituer un droit ouvert à chaque étudiant admis en stage, sont accordées en contrepartie du degré d'intérêt et d'utilité des prestations fournies par le stagiaire dans le cadre de son rapport ou mémoire de stage.

Sans remettre en cause l'évaluation de fin de stage, il est désormais versé une avance de 350 € mensuel à chaque stagiaire qui vient en soustraction de la gratification finale.

Le Bureau a reçu délégation pour appliquer au cas par cas cette décision.

Au vu du dossier qui lui est soumis et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité de ses membres, **décide d'alloyer** :

 une indemnité de 4 212 € à Me Sandra MISSIO, étudiante en Licence DEES assistante en ressources humaines pour un stage intitulé « La dématérialisation des inscriptions aux formations CNFPT » effectué au sein du service ressources humaines, pendant six mois, étant précisé qu'une somme de 2100 € lui a déjà été versée.

> Pour extrait certifié conforme, le Président de la communauté de communes,

Jacques CASSIAU-HAURIE



- Par publication ou notification le 17/06/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/06/2015